

ÉDITO

Le bruit, ami ou ennemi ?

Le bruit, tel est le thème de la 37^e Lettre de Brest-Centre. Un mot qui évoque immédiatement gêne, nuisance, agression. Mais s'il y a agression, vers qui se tourner ?

Premières cibles : la voiture qui démarre en trombe, la portière fermée trop brutalement, la moto pétaradante, le camion au bruit assourdissant, le tram aux roues qui crissent, le fêtard un peu trop joyeux... la rue en somme, devenue presque une ennemie.

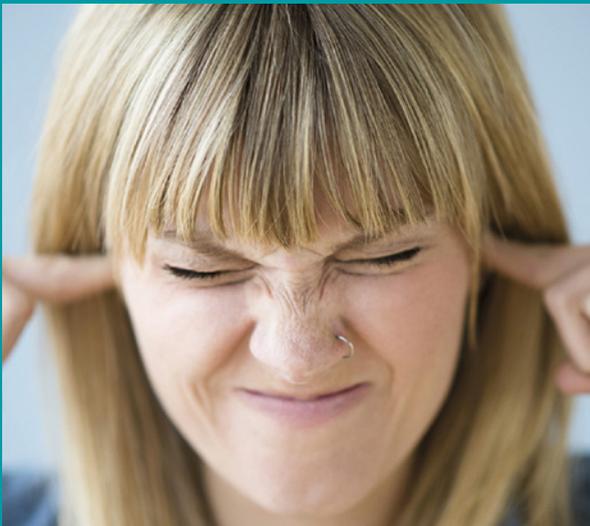
Deuxièmes cibles : le bébé du dessus que les parents tardent à apaiser, l'étudiant d'à côté qui fête la fin des partiels, l'aspirateur du dessous qui aspire de trop bonne heure...

Comment réagir ? Des panneaux 30 dans toutes les rues ? Quelques ronds-points en plus ? Le bus et le tram gratuits ? Isoler mon appartement ? Mais encore ?

Je rêve de me réveiller un beau matin d'été, en 2040 ; plus de ronronnement, plus de bruit dans la rue ; plus de voitures, me dis-je ? Mais si, mais on dirait qu'elles roulent sans moteur.

Et dans mon immeuble, pas de bruit non plus ; ah c'est vrai, c'est les vacances, tout le monde est parti. Le silence absolu, le bien-être enfin ? Hélas, tout à coup un sentiment confus de peur, de tristesse me gagne... Vivement le retour du bébé !

Reconnaissons-le, notre rapport au bruit n'est pas univoque : trop de bruit dérange, un silence trop parfait inquiète. ■



ENTRETIEN

Du bruit dans la ville

Rencontre avec Monsieur Yann Guével, adjoint au maire, en charge, depuis le 1^{er} janvier 2018, de la tranquillité urbaine et de l'animation.



Lorsque l'on parle de bruit dans la ville, on parle le plus souvent de nuisance sonore. Le bruit est un problème majeur de santé publique

dont un Français sur deux dit souffrir. Que faire contre les nuisances dues aux extracteurs, climatiseurs, ventilateurs qui envahissent les cours ? Ils sont souvent posés sur des toits en zinc donc par résonance constituent de jour comme de nuit une source d'exaspération pour les riverains. Que faire pour y remédier ?

Si vous parlez de conflit de voisinage, la première des choses à faire est de constater ce bruit et donc de faire effectuer des mesures assermentées.

Les professionnels (restaurants, bars, boulangeries, commerces...) sont tenus de respecter les contraintes réglementaires et d'effectuer les travaux nécessaires pour se mettre en conformité.

Dans la plupart des cas, le mieux est de saisir le maire qui relaiera la demande du plaignant auprès de ses services pour trouver la meilleure approche à la résolution du problème.

Il existe à Brest une "Charte de la vie nocturne" mettant en responsabilité les services de l'État et de la ville avec les patrons de bars et restaurants. Le travail de conciliation se fait en réunissant représentants de la sous-préfecture, de la police, de la ville, et l'établissement incriminé ainsi que les plaignants.

Lorsqu'il s'agit de bruit à l'intérieur d'un immeuble, il faut bien sûr interpellier le syn-

dic et si une solution à l'amiable ne peut pas être trouvée, il faut faire appel au conciliateur de justice.

Y a-t-il des aides financières pour aider à lutter contre le bruit (poser des doubles-fenêtres par exemple)?

Il n'y a pas d'aide pour lutter spécifiquement contre le bruit, mais on peut noter qu'une bonne isolation thermique pour laquelle il existe des aides, (www.energence.net) isole en même temps du bruit!

Et que peut-on contre les bruits dus au trafic intense de véhicules de jour comme de nuit?

Ce bruit routier est répertorié sur une carte visible sur le site internet brest.fr, obligatoire dans les villes de plus de 100 000 habitants. Celle-ci permet de hiérarchiser les zones bruyantes et de définir une politique d'amélioration. L'unité de mesure du bruit est le décibel (dB*). Les "zones bruyantes" génèrent 65 dB en moyenne sur 24h. Les zones qui créent une "gêne sanitaire" génèrent plus de 68 dB en moyenne sur 24h (exemple: l'avenue Clémenceau) et 62 dB entre 22h et 6h.

Cette question ne dépend pas des compétences de la ville, mais de celles de la métropole.

Il y a quand même des bruits qui seraient faciles à éviter, par exemple les bus qui laissent, en attendant une reprise de service, tourner leur moteur pendant de longues minutes ou bien les nettoyages de feuilles mortes à la soufflette... Qu'en pensez-vous?

C'est vrai qu'il peut toujours y avoir des améliorations ponctuelles.

Pour ce qui est des bruits dus au service de nettoyage des rues, il faut noter que ce sont des bruits limités dans le temps et qu'ils évitent beaucoup de troubles musculo-squelettiques chez les agents du service propreté de la ville. ■

Pour approfondir le sujet cf. brest.fr: « bruit »: des règles à respecter.

*Sur votre tablette et ou votre téléphone, il est possible de charger gratuitement une application - Sound Meter - qui mesure le bruit dans votre environnement.

DOSSIER

Le bruit agace, alerte, se mesure

Le crissement du tram dans les courbes brestoises

Depuis 4 ans, une équipe de Kéolis s'est penchée sur ce problème et a trouvé une solution innovante.

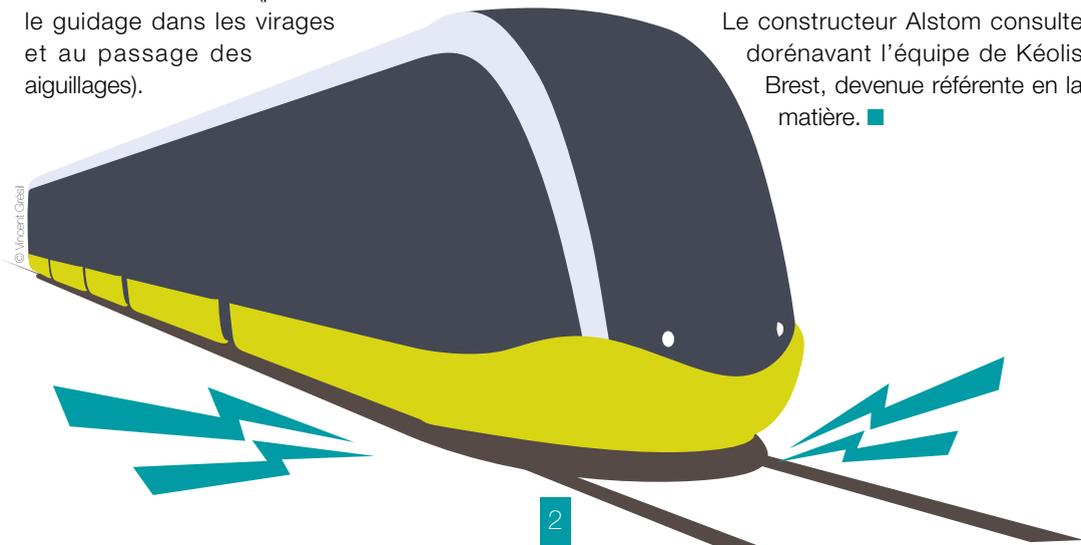
A Brest, nous avons 10 courbes importantes comme les places de Strasbourg et Liberté, ou Capucins, Mac Orlan...

Ce crissement est dû au frottement des roues sur les rails. Jusqu'à maintenant, le tram utilisait une huile spéciale qui aspergeait la partie intérieure d'une roue – le boudin (partie assurant le guidage dans les virages et au passage des aiguillages).

La solution trouvée par les techniciens a été de remplacer l'huile par de la graisse pour lubrifier les boudins ainsi que la partie supérieure du rail.

Aujourd'hui, la moitié du parc de tramway est équipée avec ce système. L'autre moitié profite du passage des rames qui lubrifient les rails.

Le constructeur Alstom consulte dorénavant l'équipe de Kéolis Brest, devenue référente en la matière. ■

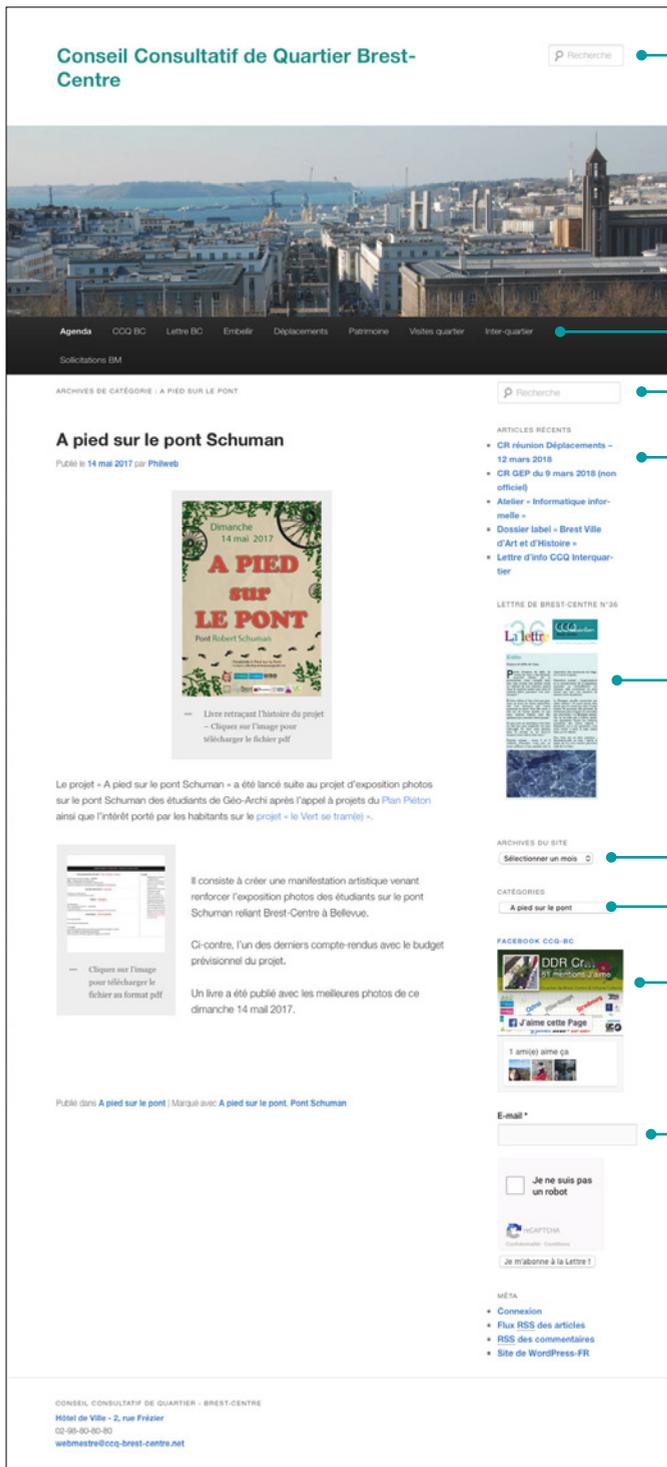


Le site Internet du CCQ Brest-Centre a changé de présentation

Nous en avons profité pour ajouter de nouvelles options : menu et navigation plus faciles, abonnement par mail à la Lettre de Brest-Centre ainsi qu'au blog ; développement de notre page Facebook ; envoi toutes les semaines d'un bulletin avec les derniers articles du blog, galeries photos... Les animateurs des différentes thématiques seront invités à télécharger les comptes-rendus et les informations concernant leur groupe.

Pour la gestion du site, nous avons accueilli Daniel, nouveau membre du CCQ BC, en tant que co-administrateur.

Les groupes Embellir la ville, Patrimoine, Communication, Déplacements ont commencé à travailler. Venez nous rejoindre...



Recherche dans le site

Menu principal

Recherche dans le site

Articles récents

Téléchargement de la Lettre CCQ Brest-Centre

Archives du site

Choix des catégories

Accès Facebook

Abonnement à la Lettre CCQ Brest-Centre

Goélands 2018

« Moins de petits, moins de bruit »

Il était une fois, dans les années quatre-vingt, des Brestois qui ne pouvaient plus dormir quand arrivait le printemps. Les nuits d'avril, mai et juin étaient saturées des cris de milliers de goélands qui, d'abord construisaient leurs nids sur les nombreux toits plats du centre-ville puis nourrissaient leurs petits. Les clients désertaient les hôtels. Les plaintes affluaient sur le bureau du maire. Il fallait que cela cesse... Et cela cessa!

En 1993, Brest obtint, du ministère de l'environnement, l'autorisation de réguler la population de goélands argentés, une espèce protégée qui s'était peu à peu installée dans la ville où elle trouvait gîte et nourriture, plus facilement que sur les bords de mer. Sous le contrôle d'un ornithologue de Bretagne Vivante, désigné par l'État, on organisa une campagne de stérilisation des œufs. Des spécialistes d'interventions en hauteur furent chargés d'accéder aux toits pour, dans un premier temps, y repérer les nids et, dans un deuxième

temps, asperger les œufs d'un liquide inoffensif, aujourd'hui de l'huile de colza, stoppant leur maturation. Environ 1 000 nids furent traités, auparavant 2 000 petits seraient nés, générant autant de cris se rajoutant à ceux de leurs parents. Moins d'une centaine de petits furent repérés, nés avant ou après le passage des professionnels.

Cette opération se répète depuis vingt ans avec succès. Son coût : 60 000 euros par an. La stérilisation des œufs a montré son efficacité et de nombreuses autres villes comme Rennes, Saint-Malo et Le Havre appliquent maintenant la méthode brestoise.

Les goélands se sont toutefois dispersés dans la ville. Aussi, le secteur permanent d'intervention, déjà élargi à Recouvrance et Kergoat, comprend, depuis 2017, la partie habitée du port de commerce. Selon la demande, des interventions ponctuelles auront lieu.

À Brest, sans intervention, 16 000 couples nicheraient au centre-ville en 2018 alors qu'ils ne sont que 1 000, comme en 1993. Dans le secteur traité, Siam, Jaurès, Harteloire, ils ne se reproduisent pas. En 2017, sur les 515 œufs stérilisés lors du premier passage des alpinistes, aucun n'a éclos.

Aujourd'hui, quand vient le printemps, on peut dormir au centre-ville. Rêver de goélands argentés? Pourquoi pas, si l'on renonce à la tentation de les nourrir, car cela, la loi l'interdit! ■



Bruits de fête

Que serait Brest sans fanfares, sans fête de la musique le 21 juin, sans 14 juillet, sans Printemps des sonneurs? Souvenons-nous du premier jour du tramway, le 23 juin 2012, des milliers de personnes dansaient sur la place de la Liberté! La ville est aussi une scène. Le bruit, c'est aussi la vie! De temps à autre, nous pouvons bien accepter quelques chansons dans la nuit, quelques sons inconnus et incongrus; ils indiquent que notre ville est vivante! Qu'ici, il y a de l'ambiance, que Brest a une âme. ■



CHUT!

L'article R 1337-7 du Code de la Santé Publique sanctionne tout bruit « de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité ».

Victime du bruit au quotidien, il est très difficile d'établir la nuisance.

Comment lutter contre le bruit chez soi, contre les bruits de comportement, les bruits d'impact ?

Le bon sens comme toujours doit prévaloir (sur les planchers qui craquent : des tapis épais, une démarche élégante, des chaussures à semelle souple, réserver le sport aux salles de sport...), en bref le respect des autres...

Il n'existe pas, semble-t-il, de subvention consacrée pour les travaux d'isolation acoustique à l'intérieur de l'habitat, mais on peut essayer, dans la mesure du possible, de concilier isolation thermique, confort acoustique et qualité de l'air intérieur.

Ce problème n'est pas anodin puisque 86 % des Français s'estiment gênés par le bruit à leur domicile.

Une association loi de 1901 a été créée, déclarée d'Utilité Publique en 2007, c'est le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit. ■

C.I.D.B. :
Tél. : 01 47 64 64 64
www.bruit.fr



VOTRE PLANCHER C'EST LE PLAFOND DU VOISIN



Le bruit de Brest-Centre en une journée

L'objectif de ces cartes est principalement de donner une représentation à grande échelle, de l'environnement sonore ANNUEL sur l'agglomération. Le bruit cartographié est le bruit des infrastructures de transport terrestre (les voies routières, les voies ferrées dont le tramway) et le bruit des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation et potentiellement bruyantes. Les autres sources de bruit ne sont pas représentées sur ces cartes.

Les cartes de bruit sont obtenues par calcul, et non par des mesures de terrain. En effet, il serait impossible de couvrir tout le territoire de mesures pour cartographier l'environnement sonore. Par contre un calage a été réalisé à partir de plusieurs dizaines de mesures de terrain effectuées avec un sonomètre. Les sites ont été sélectionnés de manière à être représentatifs du bruit émis par chaque type d'infrastructure cartographiée sur le territoire.

Indicateurs d'exposition au bruit

Le Lden caractérise le niveau d'exposition au bruit durant 24 heures: il est composé des indicateurs « Lday, Levening, Lnight », niveaux sonores moyens sur les périodes 6h-18h, 18h-22h et 22h-6h, auxquels une « pondération » est appliquée sur les périodes sensibles du soir (+5 dB(A)) et de la nuit (+10 dB(A)), pour tenir compte des différences

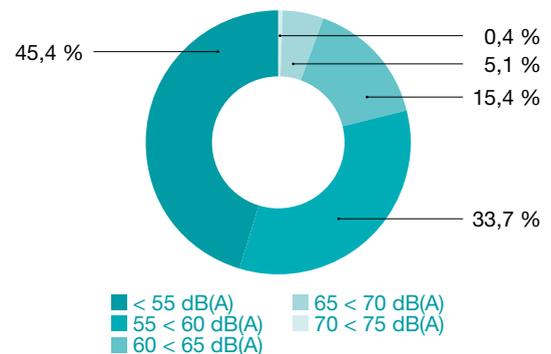
de sensibilité au bruit selon les périodes.

Le Ln est le niveau d'exposition au bruit nocturne « Lnight (Ln) »: il est associé aux risques de perturbations du sommeil.

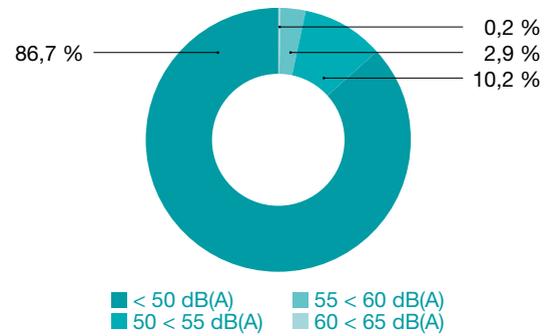
Ces cartes traduisent globalement une situation relativement privilégiée de Brest métropole au regard du bruit des infrastructures de transport comparativement à d'autres grandes agglomérations:

- Près de la moitié de la population vit dans une ambiance sonore plutôt calme (en deçà de 55 dB(A)) au regard des sources de bruit analysées et environ 5 % vivent dans un environnement sonore que l'on peut qualifier de bruyant (au-delà de 65 dB(A)). Parmi ces derniers, 1,5 % est potentiellement exposé à un niveau de bruit gênant.
- De nuit, l'environnement sonore de l'agglomération est calme (en deçà de 50 dB(A)) pour 87 % de la population. ■

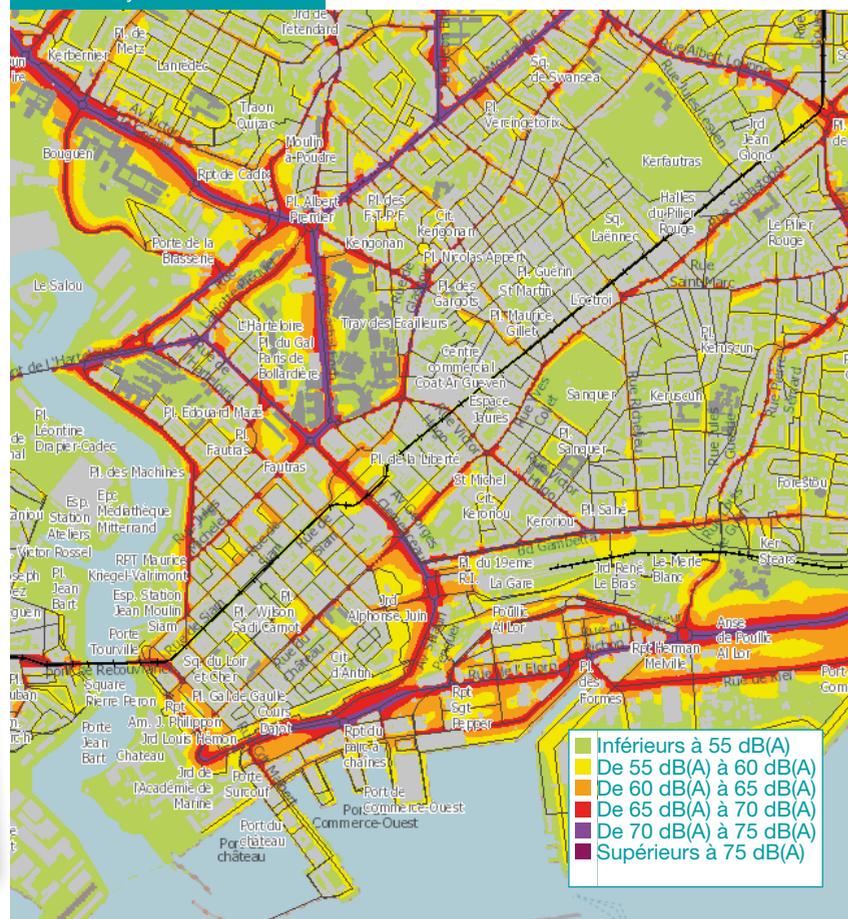
Population exposée au bruit sur 24h



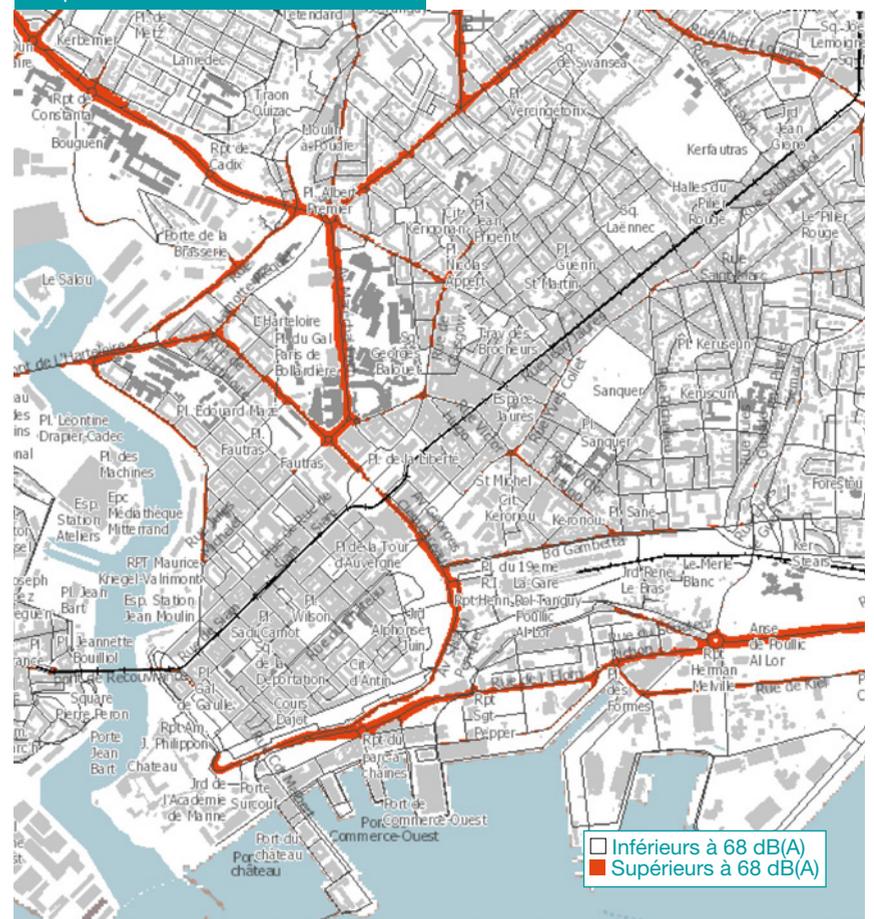
Population exposée au bruit de nuit



Niveaux d'exposition aux bruits routiers moyennés sur 24h



Zone de dépassement des valeurs limites d'exposition aux bruits routiers sur 24h



OOUIIIWIOOUIIUIWIII

C'est un son que nous entendons vers midi le premier mercredi de chaque mois, sans toujours savoir ce qu'il signifie. Il ne s'agit que d'essais du réseau d'alerte qui permettra de nous prévenir si un danger immédiat nous menace: nuage toxique, accident nucléaire... Si la menace est réelle cette sirène sera répétée trois fois.

Mais que faire et quel est le danger ?

Une seule réaction est adaptée: **s'enfermer** dans un local clos et se calfeutrer avec une provision de boissons. S'ils sont à l'école, les enfants seront pris en charge par les enseignants.

C'est par la radio ou la télévision que nous en saurons plus sur la nature du risque et sur l'avancement des opérations. Il n'y a plus qu'à être patient et attendre un nouveau signal continu de 30 secondes qui signalera la fin de l'alerte.

Pour en savoir plus, consulter le site de la préfecture du Finistère: <http://finistere.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Protection-civile/Alerte-et-information-des-populations/Alerte-des-populations-sirenes>.

Pas de confusion !

Il ne faut surtout pas confondre le chant lugubre de ces sirènes d'alerte avec les cornes de brume et les sirènes de bateaux qui nous rappellent régulièrement que nous vivons dans un port. ■

SI VOUS ENTENDEZ

LE SIGNAL DE LA SIRÈNE...

...METTEZ VOUS A L'ABRI...

...ÉCOUTEZ LA RADIO...

OU REGARDEZ LA TÉLÉVISION...

VOUS POUVEZ ÉCOUTER LE SON DES SIRÈNES SUR LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE :

WWW.INTERIEUR.GOUV.FR

rubrique
« A L'INTERIEUR »

« DÉFENSE ET SÉCURITÉ CIVILES »

cliquez sur :
« GESTION DES RISQUES »

« LES SYSTÈMES D'ALERTE »

L'ALERTE ET SON SIGNAL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles
Sous-Direction de la Gestion des Risques
Bureau de l'Alerte, de la Planification
et de la Préparation aux Crises

L'unité de mesure: le décibel

L'unité d'évaluation du niveau sonore est le **decibel (dB)**. Le son se définit par plusieurs éléments: les fréquences (grave, medium, aigu), la pression acoustique (decibel / volume sonore).

L'oreille humaine ne perçoit pas toutes les fréquences de la même manière. Pour prendre en compte ce qui est réellement perçu par l'oreille, on utilise la pondération fréquentielle A. On parle alors de **decibel A ou dB(A)**. L'instrument permettant de mesurer un niveau de bruit est le **sonomètre**. ■



(Re)connaissez-vous votre quartier de Brest-Centre ?

Ces deux photos ont été prises récemment dans le centre-ville de Brest. Tentez de retrouver les lieux photographiés !



stretsih eil tnaved stieluB



stretsih al ed ecalp mart ed sliar

Au nom de la rue... le nom de la rue...

René Laënnec, l'homme qui sut écouter le bruit discret du cœur

Des enfants s'amuse autour d'une poutre ; l'un gratte une extrémité, les autres, l'oreille collée à l'autre bout, s'émerveillent d'entendre distinctement le bruit. Un médecin les observe, puis va voir l'une de ses patientes atteinte d'une maladie du cœur ; il prend une feuille de papier, la roule en cylindre et l'applique sur la poitrine de la patiente : miracle, le bruit des battements du cœur et celui de la respiration sont entendus distinctement ; l'instrument de l'auscultation est né : le stéthoscope. Cette invention fera la gloire de son auteur : René Laënnec.

Il est né à Quimper en 1781 et il fit ses études de médecine à Nantes et à Paris où il mena, par la suite, une vie de clinicien, de chercheur, d'universitaire d'une très grande renommée.

Ses principales contributions à la médecine furent, outre l'invention ci-dessus : une meilleure connaissance de la tuberculose, une description de la péritonite, de la cirrhose, du mélanome avec ses métastases pulmonaires.

René Laënnec mourut prématurément en 1826, à Douarnenez, atteint de la maladie qu'il avait contribué à mieux diagnostiquer : la tuberculose.

Il donna son nom à beaucoup d'hôpitaux. Brest l'honore par un square à Kerfautras et par une rue du côté de Ponchelet. ■

Source : Wikipedia

AGENDA

- Exposition « **Razzle Dazzle, l'art contre-attaque !** » - Jusqu'au 31 décembre - Musée National de la Marine
- Exposition de **Frédéric Teschner** - Jusqu'au 28 avril - Centre d'art Passerelle
- **21^e Printemps des Sonneurs** - Le 21 avril, de 14h à 21h



CONTACTS

Suivez-nous, écrivez-nous !

- Ccqbrecentre
- @ccqbc
- www.ccq-brest-centre.net
- ccqbrecentre@gmail.com

COMITÉ DE RÉDACTION

François Balcon
Jean-Luc Déniel
Laure Dosso
Paula Fourdeux
Nicole Joncheray
Philippe Saget
Josiane Salaün



Imprimé
sur papier
recyclé

SAUF AVIS CONTRAIRE, LES ARTICLES ET PHOTOS SONT SOUS LICENCE
« CREATIVE COMMONS » « BY-NC-SA » : DROIT DE REPRODUIRE ET DE MODIFIER
SANS UTILISATION COMMERCIALE AVEC PARTAGE DES CONDITIONS INITIALES.